



Date de transmission de l'acte: 20/08/2026
Date de réception de l'AR: 21/08/2026

18

025-242504355-DE_2026_028-AR
A G E D I

Décision de la Présidente n°2026-028

La Présidente de la Communauté de communes du Plateau du Russey,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du en date du 08 avril 2026, visée en Sous-préfecture le 14 avril 2026, donnant délégation à Madame la Présidente en matière de marchés

Vu le projet de rénovation énergétique et de réaménagement des locaux de la Maison des Services au Russey ;

Vu la consultation engagée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à ce projet;

Vu la décision de la Présidente n° 2026-025 attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement **JP MASSONNET / PV2C**, pour un montant de **35 326 € HT**, soit **42 391,20 € TTC** ;

Considérant que cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit permettre à la Communauté de Communes du Plateau du Russey de disposer d'une étude de faisabilité, d'un programme et d'un accompagnement au choix des intervenants de la construction ;

Considérant que cette étude s'inscrit dans un objectif d'aide à la décision préalable à la réalisation éventuelle de l'opération ;

Considérant que le Département du Doubs peut accompagner les collectivités au titre de son dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

DÉCIDE

Article 1 — Demande de subvention

De solliciter une subvention auprès **du Département du Doubs**, au titre de son dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la mission relative à la rénovation énergétique et au réaménagement des locaux de la Maison des Services.

Madame la Présidente est autorisée à signer tout document nécessaire au dépôt, à l'instruction et au suivi de cette demande de subvention.

Article 2 — Plan de financement prévisionnel

D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

Date de transmission de l'acte: 20/08/2026

Date de reception de l'AR: 21/08/2026

025-242504355-DE_2026_028-AR

A G E D I

Montant HT

Financier

Département du Doubs — dispositif AMO 16 000 €

Communauté de Communes du Plateau du Russey — autofinancement 19 326 €

Total prévisionnel HT 35 326 €

Article 3 — Reste à charge

De prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après attribution des subventions effectivement obtenues.

Article 4 — Délai de réalisation

De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention du Département du Doubs.

Article 5 — Association du Département

De convier le Département du Doubs aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de prendre l'attache de ses services préalablement afin d'en fixer l'organisation.

Article 6 — Suites données à l'étude

D'informer le Département du Doubs de la suite qui sera donnée à l'étude, notamment du passage ou non en phase opérationnelle.

Fait à Le Russey, le 20/08/2026

La Présidente,

Valérie PAGNOT

